

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020187 – MDE 21/005/02

Information complémentaire sur l'EXTRA 45/01 (MDE 21/008/01 du 1^{er} août 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PROCÈS INIQUÉ

AUTORITÉ PALESTINIENNE Husayn Abu al Uyun (h)

Londres, le 19 mars 2002

Husayn Abu al Uyun a été abattu à Naplouse le 15 mars 2002 par des Palestiniens armés n'appartenant pas aux forces de sécurité palestiniennes.

Cet homme s'était échappé de la prison de Naplouse le 9 mars 2002, après que les grilles du complexe eurent été détruites par les tirs d'un hélicoptère israélien.

Husayn Abu al Uyun avait été condamné à mort le 31 juillet 2001 à l'issue d'un procès inique devant la Cour de sûreté de l'État siégeant à Naplouse. Il avait été reconnu coupable, en même temps que deux autres hommes, de trahison et de collaboration avec Israël, pour avoir fourni des informations ayant aidé l'armée israélienne à tuer Thabit Thabit le 31 décembre 2000. La Cour avait rendu son jugement définitif au cours d'une audience de dix minutes, peu après que huit Palestiniens eurent été tués par un bombardement israélien à Naplouse.

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de cet homme. Aucune action complémentaire n'est désormais requise de la part du réseau des Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*